



## Dossier d'inscription

À renvoyer à

**Le Cheval Pyrénéen**  
route de Bouezou  
64490 LEES ATHAS

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter ce dossier d'inscription pour un séjour au *Cheval Pyrénéen*.

Il comprend :

- le contrat de séjour
- la fiche de séjour
- la fiche sanitaire de liaison
- un exemple d'inventaire
- des recommandations pour les parents
- le règlement intérieur du séjour et les conditions générales

Le dossier que vous devez nous renvoyer pour l'inscription de votre enfant doit **OBLIGATOIREMENT** contenir les éléments suivants :

- le contrat de séjour dûment rempli et signé
- la fiche de séjour dûment remplie et signée
- la fiche sanitaire dûment remplie avec une PHOTO D'IDENTITÉ
- le règlement intérieur et les conditions générales signées
- Un inventaire des affaires emportées par votre enfant.
- La photocopie (recto/verso) de la licence fédérale d'équitation **de l'année 2012**
- **OU** un règlement de 25 € (prix de la licence fédérale d'équitation)
- Le règlement par chèque bancaire du montant du montant du séjour à l'ordre de *Le Cheval Pyrénéen*

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant les modalités d'inscription.

# CONTRAT DE SÉJOUR

## L'ORGANISME : LE CHEVAL PYRÉNÉEN

KASSUBECK ALEXANDRA  
LE CHEVAL PYRÉNÉEN

route de Bouezou  
64490 Lees Athas  
Tél : 06 18 03 42 70  
Email : [chevalpyreneen@gmail.com](mailto:chevalpyreneen@gmail.com)

## LE RESPONSABLE LÉGAL EFFECTUANT L'INSCRIPTION

Père  Mère  Tuteur

NOM, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Tél. 1 : .....

Tél. 2 : .....

Tél. 3 : .....

## ENFANT(S) PARTICIPANT AU SÉJOUR

NOM, prénom : .....

Sexe M / F

Né(e) le : .....

NOM, Prénom : .....

Sexe M / F

Né(e) le : .....

NOM, prénom : .....

Sexe M / F

Né(e) le : .....

NOM,

Prénom : .....

Sexe M / F

Né(e) le : .....

## DURÉE DU SÉJOUR :

Du ...../...../201..... (entre 13h30 et 15h00)

Au .....02...../..01...../ ...201..... (entre 10h30 et 12h00)

PRIX DU SÉJOUR : ..... € (par enfant et par semaine)

Frais de dossier : non

Taxe de séjour en sus : non

CONVOYAGE AU DEPART DE PARIS MONTPARNASSE : 100 € (aller/retour)  oui  non

LICENCE FEDERALE D'EQUITATION 2012 25 €  oui  non

MONTANT TOTAL A REGLER : ..... €

## MODALITÉ DE RÉSERVATION

**Afin d'effectuer la réservation, nous devons avoir reçu avant le .....le dossier complet, accompagné du montant des arrhes, représentant 25% du montant du séjour, à savoir : .....€ à l'ordre de LE CHEVAL PYRÉEN**

Sous réserve d'acceptation de notre part, vous recevrez en retour, sous huitaine, une photocopie du contrat de séjour, du règlement intérieur et des conditions générales confirmant l'inscription de votre ou vos enfant(s) au séjour. À défaut de confirmation, l'acompte sera rendu dans les mêmes délais.

**Au plus tard 30 jours avant le début du séjour, soit avant le ...../...../....., le solde du séjour, d'un montant de : ..... euros, sera versé.**

**En cas d'inscription tardive** (dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour), vous devrez adresser l'intégralité du prix du séjour et des pièces du dossier dès l'inscription.

**Le prix du séjour sera obligatoirement réglé par CHÈQUE BANCAIRE à l'ordre du CHEVAL PYRÉNÉEN.**

Je soussigné(e) .....  
responsable légal, agissant tant pour moi-même que pour le compte du ou des enfant(s) inscrit(s),

- certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales d'inscription figurant au recto et verso du présent contrat et de la fiche descriptive ci-jointe et les accepter sans réserve ;

- m'engage à verser le solde du séjour et à renvoyer le complément du dossier d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour.

Signature du responsable légal du (des) mineur(s)

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à .....

Le .....

Signature

Fait à .....

Signature du responsable du séjour *Le Cheval Pyrénéen*

Fait à ..... Le .....

# CONDITIONS GÉNÉRALES

L'inscription à l'un des séjours proposés par *Le Cheval Pyrénéen* implique l'acceptation des conditions générales décrites ci-dessous.

## TARIFS ET PRESTATIONS

Les prix indiqués sont TTC et comprennent l'hébergement en pension complète, les activités indiquées sur la brochure, l'encadrement et l'assurance. Durant son séjour, il se peut que votre enfant ne réalise qu'une partie des activités listées sur la fiche descriptive, un programme varié étant établi chaque semaine. Il peut arriver au responsable du séjour de devoir modifier un élément du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables ou pour des motifs inspirés par l'intérêt ou la sécurité des participants.

## MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Un chèque d'acompte de 25% du montant total par enfant sera à adresser à *Le Cheval Pyrénéen* afin de confirmer la réservation. En cas de non-paiement, *Le Cheval Pyrénéen* se réserve le droit d'annuler un séjour ou de ne pas accepter le participant le jour de l'arrivée.

## ANNULATION DU SÉJOUR

Toute annulation du séjour doit être formulée **en lettre recommandée avec accusé de réception**

Un pourcentage du prix du séjour restera dû à titre d'indemnité dans les proportions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant la date de début du séjour : 25 % du prix du séjour
- annulation dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour : 80 % du prix du séjour
- non présentation de l'enfant dans les 24 h suivant le début du séjour, ou reprise d'un enfant avant la fin du séjour : 100% du prix du séjour.

Tout séjour interrompu suite à une maladie, un accident, sur décision des parents ou pour tout autre cause non imputable au *Cheval Pyrénéen* ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

## ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE CHEVAL PYRÉNÉEN

Dans ce cas, le responsable légal de l'enfant signataire du contrat obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées. Au cas où le responsable du séjour juge exceptionnellement nécessaire d'interrompre le séjour de l'enfant pour inadaptation au séjour et à la vie du groupe (violence, non respect caractérisé des règles de vie, ...) ou pour état de santé nécessitant le retour, le prix du séjour ne sera pas remboursé par l'organisme. Le responsable légal de l'enfant s'engage à venir chercher l'enfant. À défaut, les éventuels frais de rapatriement seront à rembourser au gîte d'enfants par le responsable légal.

Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique ou moral des autres participants ou le non respect des règles de vies et de sécurité établies par le centre donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.

## ASSURANCE

*Le Cheval Pyrénéen* contracte une assurance en responsabilité civile, cette assurance couvre les dommages qui peuvent survenir du fait des lieux, animaux ou enfants dont il a la garde. *Le Cheval Pyrénéen* n'est pas responsable des objets de valeurs de l'enfant.

Aussi les cavaliers doivent être assurés personnellement contre les accidents qui peuvent survenir du seul fait qu'ils pratiquent un sport sans que la responsabilité du centre ne puisse être mise en cause. Pour cela, **la licence sportive avec assurance est obligatoire** pour tout cavalier pratiquant.

## SANTÉ

Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à signaler sur la fiche sanitaire tout problème de santé ou toute particularité pouvant entraîner des risques ou des difficultés (ex : énurésie, asthme, allergies à la nourriture ou autres, hyperactivité, frayeurs nocturnes, etc.).

La fiche sanitaire est obligatoire. Elle devra être renvoyée complétée et signée.

La responsabilité des parents ou tuteurs serait entière si la fiche sanitaire s'avérait incomplète ou erronée. Les frais médicaux sont avancés par *Le Cheval Pyrénéen*. A la fin du séjour, les parents devront régler la facture du montant des dits frais et se verront remettre en contre-partie les différents documents officiels (feuilles de maladie, ordonnances, radiographies).

## PHOTOGRAPHIES

Lors de ses séjours, *Le Cheval Pyrénéen* peut être amené à prendre des photographies ou film des enfants afin de réaliser ses supports de communication (brochures publicitaires, site internet du centre).

Lors de l'inscription, les parents peuvent demander, par simple lettre, l'interdiction de photographier ou filmer leurs enfants pendant le séjour.

## TRANSPORT

En cas d'arrivée en dehors des horaires indiqués au contrat, l'organisme doit être impérativement prévenu. Pendant la durée du séjour, l'enfant pourra être pris en charge dans le véhicule de l'organisme, ou par les moyens collectifs (bus, SNCF). La signature du présent contrat vaut acceptation de ces conditions

## RÉCLAMATIONS

Pour être recevables, les réclamations éventuelles concernant le séjour devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au gîte d'enfants, au plus tard dans un délai de 15 jours après la fin du séjour. Une copie sera adressée au Relais des Gîtes de France du département dont les coordonnées sont

indiquées sur la fiche descriptive du gîte d'enfants, ou à la Fédération Nationale des Gîtes de France.

J'accepte les conditions générales du séjour

Signature du responsable légal du (des) mineur(s)

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à .....

Le .....



# Fiche de Séjour

Nom, prénom de l'enfant.....

- Niveau équestre de l'enfant .....Galop obtenu : .....
- L'enfant sait-il nager ? Non / Oui : débutant / moyen / confirmé .....

L'enfant a-t-il déjà fait des séjours sans ses parents (centre de vacances, gîte d'enfants, ...) Oui/Non

- Votre enfant a-t-il une licence fédérale d'équitation en cours de validité (année 2012) oui  non
- Si oui, joindre **impérativement au dossier la photocopie de la licence.**
- Si non, joindre un chèque de 25 € à l'ordre de *Le Cheval Pyrénéen* qui se chargera de l'achat de la licence fédérale d'équitation.

**ATTENTION : la licence fédérale d'équitation est obligatoire** pour que votre enfant puisse pratiquer l'équitation en toute sécurité et en étant totalement couvert en cas d'accident. La licence fédérale d'équitation vous permet d'assurer votre enfant pour toutes les disciplines équestres, partout en France.

## TRANSPORT

### ▪ Pour l'arrivée : (cocher la case)

- L'enfant sera accompagné jusqu'au centre de vacance, **entre 13h30 et 15h00** par M .....
- Lien avec l'enfant (lien de parenté ou non) : .....
- L'enfant sera pris en charge gratuitement par *Le Cheval Pyrénéen* à l'aéroport de Pau Pyrénées ou à la gare d'Oloron sainte Marie
- L'enfant effectuera le voyage en train accompagné par *Le Cheval Pyrénéen* au départ de la gare de : (100 € aller/retour)

### ▪ Pour le départ : (cocher la case)

- L'enfant repartira du centre de vacances, **entre 10h30 et 12h00** avec M .....
- Lien avec l'enfant (lien de parenté ou non) : .....
- L'enfant sera accompagné gratuitement par *Le Cheval Pyrénéen* jusqu'à l'aéroport de Pau Pyrénées ou à la gare d'Oloron Sainte Marie
- L'enfant repartira en convoi avec *Le Cheval Pyrénéen* jusqu'à la gare de :

Madame, Monsieur (nom, prénom) : .....

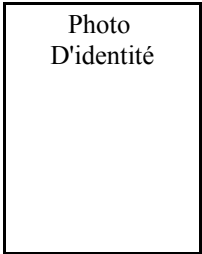
père – mère – tuteur (préciser)

Le ....., à .....

Signature :



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON



CETTE FICHE A ÉTÉ CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX QUI POURRONT ÊTRE UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT. ELLE EST STRICTEMENT CONFIDENTIELLE ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR AVEC LES OBSERVATIONS ÉVENTUELLES.

I. ENFANT : NOM : ..... PRÉNOM : .....

SEXE : GARÇON  FILLE  DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

## II. VACCINATIONS

VOTRE ENFANT EST-IL À JOUR DE TOUTES SES VACCINATIONS?  Oui  non

SI NON, INDIQUEZ QUELS VACCINS NE SONT PAS À JOUR ET POURQUOI

.....

## III. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

INDIQUEZ ICI LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ NOTOIRES EN PRÉCISANT LES DATES :  
(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisation, opérations, rééducations)

	/ /
	/ /
	/ /

## IV. RECOMMANDATIONS EVENTUELLES DES PARENTS (ALLERGIES, RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER) :

.....  
.....  
.....

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? NON  OUI

SI OUI, LEQUEL ? .....

**SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SÉJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MÉDICAMENTS**

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON  OCCASIONNELLEMENT  OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON  OUI

## IV. EN CAS D'URGENCE :

PERSONNE À CONTACTER :

NOM : ..... PRÉNOMS : .....

ADRESSE (pendant la période du séjour).....

.....

J'AUTORISE LE RESPONSABLE DU SÀJOUR À EMMENER MON ENFANT CHEZ LE MÉDECIN : NON  OUI   
(frais médicaux à rembourser à la fin du séjour dès réception de la facture)

ET/OU À L'HOSPITALISER À : HOPITAL D'OLORON-SAINTE-MARIE  HOPITAL DE SAINT-PALAIS

JE N'AUTORISE PAS L'HOSPITALISATION :

N° DE SS : \_\_\_\_\_ N° DE TÉL. : \_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR.....

.....

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE : .....



## L'INVENTAIRE

- \* Avant de ranger les vêtements dans la valise, avez-vous pensé à les marquer au nom de votre enfant ?
- \* Les vêtements neufs et les objets de valeurs (téléphones portables, bijoux...) peuvent être abîmés ou perdus : ils sont à la charge de votre enfant.
- \* N'oubliez pas de compléter la liste du trousseau et de la placer en vue dans la valise de votre enfant.

### Liste indicative (pour une semaine) :

- serviettes de toilette,
- draps
- un duvet (été)
- trousse de toilette contenant : brosse à dents et dentifrice, brosse à cheveux, peigne, shampoing, savon, mouchoirs en papier,
- 1 pyjama ou chemise de nuit,
- 7 culottes ou slips,
- 7 paires de chaussettes + 1 grosse paire (pour les bottes),
- 3 jeans ou pantalons,
- 3 pantalons d'équitation,
- 1 maillots de bain (même en hiver), 1 casquette, lunettes de soleil, crème solaire
- 3 tee-shirts,
- 3 sweat-shirts ou pulls légers,
- 2 gros pulls
- 2 gros pulls ou veste ( hiver)
- 1 paire de chaussons,
- 1 paire de chaussures fermées (basket ou marche),
- 1 paire de bottes, (en hiver, elles sont très recommandées !)
- 1 K-WAY ou autre vêtement de pluie,
- 1 manteau chaud (hiver)
- 1 bonnet ( hiver)
- 1 écharpe (hiver)
- 1 paire de gant (d'équitation ou autre)
- 1 petit sac à dos pour les piques-niques,
- 1 sac à linge sale,
- divers : lampe de poche, gourde, papier à lettres avec enveloppes timbrées...
- autres vêtements ou matériel placés dans la valise :

.....

.....

.....

.....

.....

## RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

- 1) Si votre enfant vous quitte pour la première fois, préparez-le à cette séparation en lui parlant de son voyage, des activités qu'il fera, des lettres qu'il recevra. Précisez lui bien où vous serez en son absence. Plus votre enfant sera capable d'imaginer son séjour de vacances, moins il éprouvera d'anxiété.
- 2) Si votre enfant suit un traitement médical, joindre impérativement l'ordonnance et les médicaments correspondants.
- 3) Les enfants peuvent apporter leurs affaires d'équitation (matériel de pansage, tapis, bombe etc.). Les portables, jeux portatifs, objets précieux etc. sont autorisés mais *Le Cheval Pyrénéen* décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- 4) Prévoir du papier de correspondance avec des enveloppes timbrées portant l'adresse des destinataires.
- 5) Votre enfant peut apporter un peu d'argent de poche pour ses achats personnels lors des « sorties en ville ». Si vous le souhaitez, la responsable du séjour l'aidera à gérer son argent de poche.
- 6) Dans l'intérêt de l'enfant, nous vous recommandons de **limiter les appels téléphoniques pendant le séjour** : le responsable du séjour s'engage à vous appeler s'il y avait un problème particulier. Pour les mêmes raisons, les visites en cours de séjour ne sont pas autorisées, sauf accord spécifique à définir avant le début du séjour. Par contre, les courriers sont toujours appréciés.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les présentes règles ont été fixées dans le but de fixer des règles communes afin que chaque enfant puisse passer des vacances dans les meilleures conditions possibles.

### **Article 1 : Règles générales et interdictions**

Chaque enfant est tenu de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à sa disposition. Toutes dégradations sur les murs et autres surfaces feront l'objet d'avertissement aux parents. L'accès des chambres des garçons est interdit aux filles et inversement.

Pour des raisons de sécurité et de vie collective, il est formellement interdit :

- D'apporter et de consommer alcool et autres drogues/stupéfiants dans l'enceinte durant le séjour.
- De fumer dans les espaces intérieurs et extérieurs au centre équestre et au gîte.
- De détenir des médicaments dans les chambres, sauf cas de force majeur.
- De quitter le centre de vacance sauf autorisation spéciale du directeur.
- D'avoir un comportement violent, agressif ou irrespectueux envers un adulte ou un enfant.

Tout manquement aux différents points énumérés ci-dessus peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive sans indemnité ou remboursement.

### **Article 2 : Discipline et responsabilité**

Si l'enfant est responsable d'une faute grave mettant en cause sa sécurité ou celle d'autrui, d'un vol, d'une dégradation ou d'un outrage quelconque, *Le Cheval Pyrénéen* se réserve le droit, en plus de la réparation du préjudice, d'exclure l'enfant sans préavis et sans remboursement. En cas de vol ou de dégradations, les parents ou tuteurs sont tenus d'en assumer la responsabilité financière. Ils s'y engagent par le fait d'accepter ce règlement intérieur.

### **Article 3 : L'activité équestre et respect des animaux**

Tout ce qui compose le harnachement des chevaux, ainsi que les bombes (casques) et matériel de pansage des équidés est fourni par *Le Cheval Pyrénéen*. L'enfant peut, s'il le souhaite, apporter son matériel d'équitation. *Le Cheval Pyrénéen* décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Toute brutalité à l'égard des chevaux et/ou poneys et le non-respect du matériel confié aboutiront à une exclusion définitive sans remboursement.

### **Article 4 : Litiges**

L'usager et *Le Cheval Pyrénéen* s'engagent à régler les litiges à l'amiable. Cependant, en cas de litige n'ayant pu être résolu à l'amiable, le tribunal compétent est celui de Pau.

### **Nos tarifs ne prévoient pas :**

L'équipement du cavalier (pantalon et bottes), la licence fédérale de l'année en cours, les frais d'examens fédéraux et d'envoi de diplôme si votre enfant souhaite passer un galop.

### **Article 5 : Sécurité**

Le port de la bombe (casque) est obligatoire quel que soit le niveau du pratiquant. Le port d'un protège dos est vivement conseillé pour les séances de sauts d'obstacles et d'extérieurs.

J'accepte les conditions du règlement intérieur du *Cheval Pyrénéen*

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)

Fait à .....  
Le